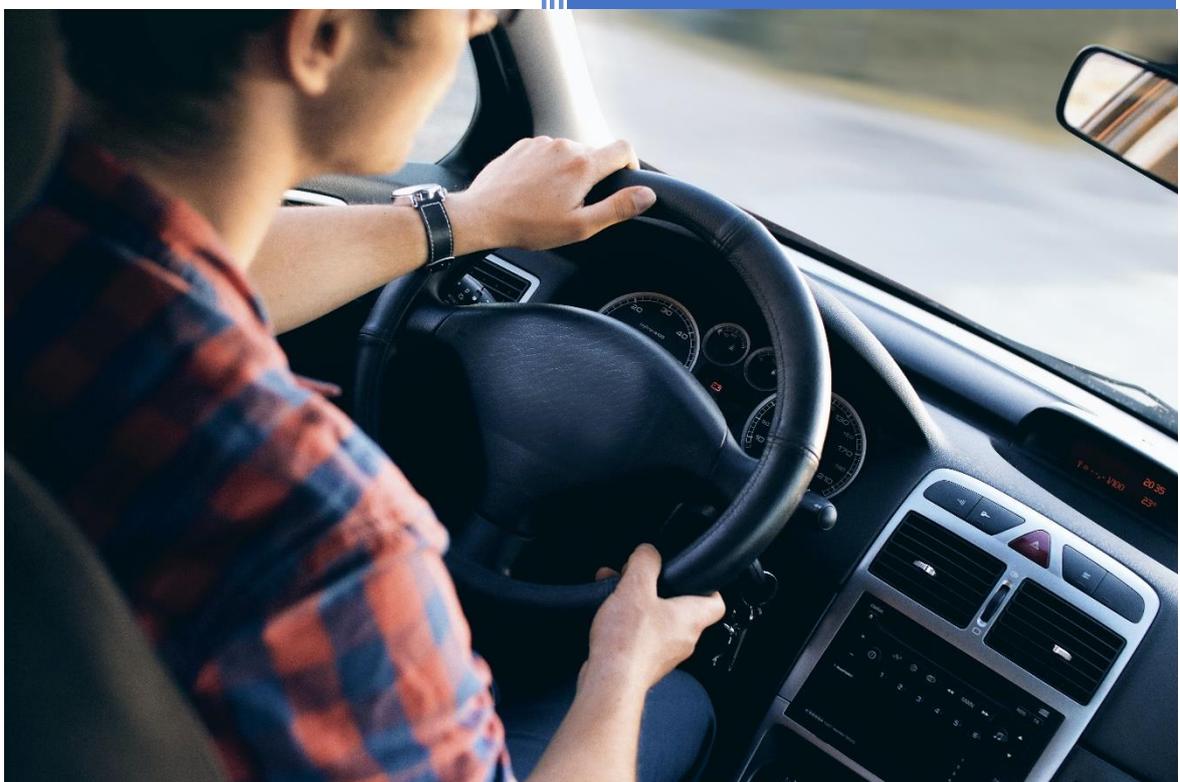




2021

Présentation Formations Permis B



AUTO-ÉCOLE LIBERTÉ

44 boulevard de la Liberté

93260 LES LILAS

 01 49 88 90 71

 ae.liberte@gmail.com

Agrément : E1109326050

SIRET : 52508249100016
NDA 11930817293

Amar Hadjout

Auto-école Liberté

13/07/2021

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

8 enjeux majeurs

l'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés
la sécurité des usagers vulnérables
la lutte contre l'usage de substances psychoactives associé à la mobilité
la poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées
la mobilité durable et citoyenne
le risque routier professionnel
le vieillissement de la population

Évaluation préalable

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée par le biais d'exercices interactifs sur ordinateur.

Les aptitudes cognitives évaluées sont :

- 1 Capacités et Connaissances sensori-motrice
- 2 Capacités de compréhension et de traitement

- 3 Aspects émotionnels
- 4 Facteurs de volonté
- 5 Capacité de perception, d'analyse et de décision
- 6 Capacité d'attention et de mémoire de travail

Suite à ces exercices, un volume d'heures prévisionnelles sera déterminé.

PROGRAMME DE FORMATION

Au travers de ce programme, vous allez comprendre les règles du code de la route mais aussi l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les compétences définies et à personnaliser votre progression.

Les compétences en 4 étapes :

1- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Compétences associées :

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.

- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Compétences associées :

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Compétences associées :

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-fi les des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.

4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Compétences associées :

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

DEROULEMENT DE L'EXAMEN THEORIQUE

L'examen se déroule chez un opérateur privé, choisi par le candidat moyennant 30 euros TTC (frais de redevance fiscale). La prise de rendez-vous et le règlement s'effectuent par le candidat directement auprès du centre d'examen.

Le jour de l'examen, munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre convocation ou présentez-la directement depuis votre téléphone au centre d'examen. En l'absence d'une pièce d'identité et/ou de votre convocation, votre entrée dans la salle d'examen vous sera refusée.

Une fois la vérification d'identité effectuée, l'examineur invite les candidats à éteindre leur téléphone et à prendre place dans la salle d'examen équipée de tablettes (ou d'ordinateurs) et de casques audios.

L'Épreuve Théorique Générale du code de la route comporte 40 questions, vous devez obtenir une note supérieure ou égale à 35/40. Cette épreuve dure environ 30 minutes. Les candidats reçus ne doivent pas dépasser 5 fautes.

Le questionnaire est composé :

- Soit d'affirmations suivies de 2 à 4 propositions possibles ;
- Soit de propositions faites directement.

Quelle que soit la forme de la question, il y a toujours au moins 1 réponse juste et 1 réponse fausse.

Certaines questions sont doubles, chaque intitulé étant suivi de deux propositions. Le candidat doit répondre aux deux questions.

Attention, certaines de ces propositions doubles, une partie peut être binaire (réponse oui ou non). L'autre partie contient alors des propositions qui peuvent être toutes justes ou toutes fausses.

Chaque question est illustrée par une image fixe ou une courte vidéo, issue de situations réelles ou d'images de synthèse 3D.

Ces visuels sont pris en majorité dans une voiture et selon le point de vue du conducteur.

Pour répondre, considérez que vous êtes une personne titulaire du permis B en dehors de la période probatoire. Vous circulez à une vitesse proche de la vitesse maximale autorisée, sauf indication contraire.

L'attention doit être portée sur tout ce qui se passe devant, derrière et sur les côtés, pensez à regarder dans les rétroviseurs, comme si vous étiez en situation réelle de conduite.

Après la lecture des propositions, vous avez 20 secondes pour répondre.

Un compte-à-rebours vous permet de visualiser le temps qu'il vous reste. Pendant ces 20 secondes, vous pouvez corriger votre réponse tant que vous ne l'avez pas validée.

Vous ne pourrez plus revenir en arrière après avoir validé.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

DEROULEMENT DE L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire d'une durée moyenne de 32 minutes est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes.
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le résultat apparaît dans les 48 à 72 heures environ, sur le site de la sécurité routière par le biais du numéro NEPH apparaissant dans le livret de conduite. Le candidat doit obtenir minimum 20 points sur 31.

BILAN ANNUEL

Nous pouvons vous faire parvenir le bilan annuel par écrit à votre demande.

Pour cela, adressez-vous à l'accueil ou faites une demande sur notre site : <https://www.auto-ecole-liberte.com/contact/>

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves. Chaque élève est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il s'inscrit à une formation dispensée par l'auto-école « Liberté ».

Article 1 : Cadre législatif et réglementaire

AUTO-ECOLE LIBERTE applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014 et la Loi du 5 septembre 2018 Pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Article 2 : Respect des conditions du fonctionnement

Tous les élèves inscrits dans l'établissement **AUTO-ECOLE LIBERTE** se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction. Les comportements et agissements des stagiaires impliquent le respect de l'image de marque du centre de formation.

Article 3 : Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des débris, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

Article 4 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Article 5 : Respect du personnel et des moyens techniques

Le stagiaire s'engage à :

- Respecter le personnel de l'établissement
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respecter les locaux (propreté, dégradation)

Article 6 : Rupture et résiliation

En cas de rupture ou de résiliation de votre fait ou du notre, la facturation sera opérée au prorata des leçons et prestations effectivement fournies à cette date et conformément au tarif en vigueur dans le cas d'une formation à l'unité.

L'élève pourra reprendre son dossier à tout moment s'il est à jour du règlement de toutes prestations prises.

Article 7 : Assiduité des stagiaires

En cas de retard justifié ou absence (justificatifs sncf / médical) la leçon sera reportée. Lors d'un retard de votre part de moins de 30 minutes, la leçon sera maintenue pour effectuer des vérifications intérieures et extérieures du véhicule.

Toute leçon non décommandée 48H à l'avance (jours ouvrés), sera dû et facturé, sauf cas de force majeure.

Pour des impératifs d'examen ou administratif, l'auto-école peut être amenée à annuler ou reporter des leçons de conduite. Dans ce cas, elle sera planifiée de nouveau.

Article 8 : Accès aux locaux et horaires

- horaires ouverture du bureau :

Lundi au Vendredi 10H00-12h00 / 15H00-20H00 ; Samedi 10H00-12H00.

- accès libres à la salle de code pendant les horaires d'ouverture du bureau.

- l'accès en salle est réservé uniquement aux élèves.

Les leçons de conduite ont lieu :

Lundi au Vendredi de 9H00 à 20h00 ; Samedi de 8H00 à 14h00.

Article 9 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Partie théorique :

Votre forfait code (cours de code) à une durée maximale de 6 mois. Cela implique que si vous dépassez cette validité, vous n'aurez plus accès à la salle de code. Pour y accéder il faudra renouveler votre forfait code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.

L'élève décharge l'auto-école de la responsabilité de signaler l'échéance d'une prestation (forfait code ; 20 leçons de conduite).

Il ne peut être toléré de sonnerie de téléphone pendant le déroulement du cours de code, ni de chuchotement ou discussions entre élèves.

Partie pratique :

Déroulement d'une leçon 55 min : 5 minutes = Installation au poste de conduite, 45 minutes = objectif de la leçon (conduite), 5 minutes = Bilan + auto-évaluation.

Aucune leçon de conduite ne sera planifiée par téléphone.

Les leçons sont planifiables au bureau, un planning ou mail vous sera remis.

Livret d'apprentissage obligatoire à chaque leçon, en cas d'oubli la leçon ne sera pas honorée et sera comptabilisée.

Article 10 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits).

Article 11 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

Article 12 : Comportement des élèves

Tout comportement agressif ou irrespectueux pourrait entraîner l'exclusion ferme ou définitive de l'auto-école.

Les mêmes sanctions seront prises en cas de comportement incorrect vis-à-vis de l'inspecteur et du personnel de l'établissement.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant suite à l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de

retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant à suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Article 13 : Présentation à l'examen

Pour chaque passage à l'examen (code ou conduit), l'élève se doit de présenter une pièce d'identité VALIDE.

L'auto-école ne serait être tenue responsable, si vous n'avez pas ou plus de documents administratifs (pièce d'identité) à présenter pour le passage de votre examen.

Article 14 : Règlements

Toute réservation de leçon de conduite devra être réglée en avance.

L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

Conditions :

- Avoir 15 ans au minimum ;
- Faire la formation théorique, passer et obtenir l'examen de Code.
- Faire 20h de Conduite en auto-école – 2h de RDV Préalable avec les accompagnateurs – 2 RDV Pédagogiques à 1000 et 3000 kms ;
- Passage à l'examen du Permis de Conduire à partir de 17 ans, 3000kms et 1an minimum en AAC, possibilité de conduire seul qu'a 18 ans révolu.

Avantages :

- gagner en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
- taux de réussite plus important : 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle ;
- période probatoire réduite : 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle
- tarif préférentiel sur l'assurance «jeune conducteur».

Source : www.securite-routiere.gouv.fr

LA CONDUITE SUPERVISEE

Conditions :

- Avoir 18 ans au minimum
- Faire la formation théorique, passer et obtenir l'examen de Code
- Faire 20h de Conduite en auto-école – 2h de RDV Préalable avec les accompagnateurs – 1RDV Pédagogique à 1000 kms
- Passage à l'examen du Permis de Conduire dès que la phase CS est terminée

Avantages :

- Pouvoir faire la CS à tout moment de la formation ou après un échec au Permis de Conduire
- Avoir une expérience de la route plus importante

Documentation AAC – CS disponible sur demande

PROCEDE D'EVALUATION ET PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 30 minutes sera réalisée.

I- ENJEUX DE L'EVALUATION

Cette évaluation permettra d'estimer un volume d'heures nécessaires pour une formation complète au permis de conduire. Cela restant une estimation, le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage.

II- ITEMS EVALUES

Cette évaluation portera sur :

- Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule automobile.
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.

III- MOYEN UTILISE

L'évaluation de départ sera réalisée sur un ordinateur de l'Etablissement.

IV- INFORMATION AU PUBLIC

Le procédé d'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de notre établissement ainsi que sur notre site internet :

www.auto-ecole-liberte.com (onglet Procédé d'évaluation).

V. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Lors de l'entretien préalable à l'inscription, la question sur le besoin d'aménagement spécifique (pédagogie, matériel, moyens techniques, humains, etc.) est posée à chaque candidat.

Ces informations sont également demandées lors de l'évaluation de départ dans la rubrique 1 "Renseignements d'ordre général" de la fiche d'évaluation de départ.

Si nécessaire, l'avis médical de non-incompatibilité avec la conduite est demandé.

Si notre auto-école ne peut pas répondre aux besoins en compensation d'un candidat, le référent handicap se met en lien avec les auto-écoles spécialisées, nos partenaires, pour l'orienter vers une des auto-écoles spécialisées.

Les candidats peuvent trouver cette information sur le site Internet : www.auto-ecole-liberte.com (onglet Procédé d'évaluation) et dans le classeur avec toutes les informations mises au public qui se trouve à l'accueil de l'auto-école.

PROCEDE D'ÉVALUATION

L'évaluation se compose de 6 thèmes et de 21 capacités.

Les exercices proposés :

Un questionnaire de l'élève sur son expérience pour évaluer ses connaissances et compétences applicables à l'apprentissage de la conduite automobile.

Un questionnaire sur ses motivations, pour évaluer son implication dans son futur apprentissage.

Des quiz à partir de photos et de vidéos de situations réelles, pour évaluer ses capacités visuo-spatiales et décisionnelles.

Des vidéos interactives, pour évaluer ses capacités de perception, de compréhension et d'anticipation.

Des calculs de temps de réaction.

Une immersion en situations réelles grâce à de nombreuses vidéos interactives.

L'élève retrouve son bilan à la fin de son évaluation.

Les 6 thèmes et 21 capacités évaluées

CAPACITES SENSORI-MOTRICES

Capacité de transfert sensori-moteur

Connaissances des procédures sensori-motrices

CAPACITES DE COMPREHENSION ET DE TRAITEMENT

Capacité de transfert cognitif

Capacité de compréhension de modèles et de scripts

Connaissance de procédures et de sécurité

Capacité d'auto-évaluation

ASPECTS EMOTIONNELS ET AFFECTIFS

Intérêt pour la conduite et l'apprentissage

Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire, valorisation

Réaction à l'échec, besoin de soutien

Image de soi (facilité à apprendre)

FACTEURS DE VOLONTE

Sentiment d'auto-efficacité

Motivation pour la formation à la conduire

Persévérance

Implication, rythme d'apprentissage

CAPACITE DE PERCEPTION, D'EVALUATION ET DE DECISION

Capacité de perception et de sélection d'indices

Capacité de compréhension et de situation

Capacité de prévision et d'anticipation

Capacité d'évaluation de distances et de vitesses

Capacité décisionnelle

Capacité visuo-spatiale

Capacité de traitement (temps de réaction)

CAPACITE D'ATTENTION ET DE MEMOIRE DE TRAVAIL

PARCOURS DE FORMATION PERMIS B

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera après la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

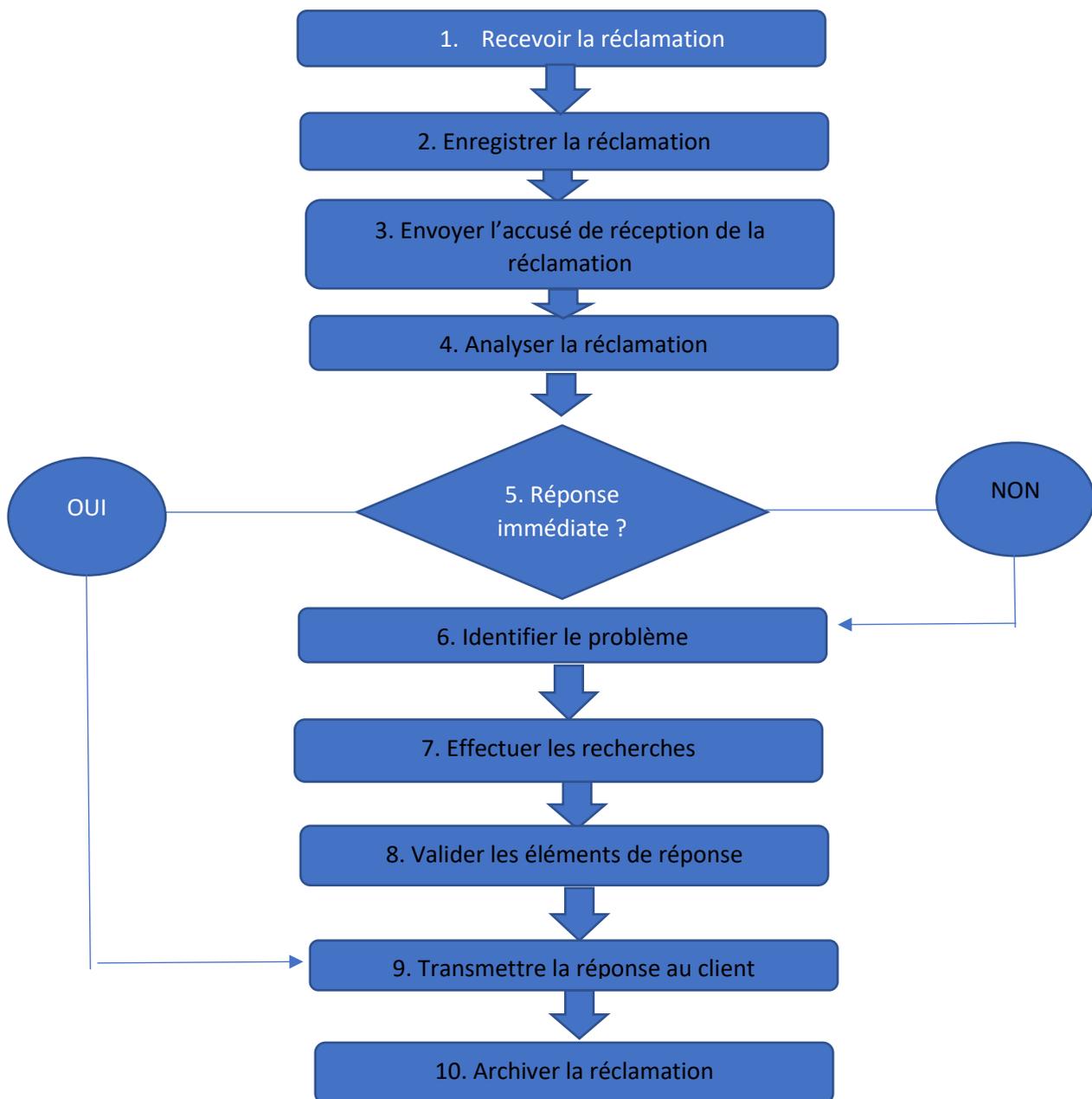
De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Le dispositif de gestion des réclamations a pour vocation de traiter de manière efficace, transparente et avec la même attention l'ensemble des réclamations. Le présent document vise à définir les modalités d'enregistrement et de traitement des réclamations.

En cas de réclamation formelle (courrier, message électronique, appel téléphonique, ...) d'un bénéficiaire, client ou financeur portant sur la réalisation d'une prestation, son enregistrement est consigné dans le tableau de traitement des incidents. Amar Hadjout, gérant de l'auto-école est chargé de l'enregistrement de cette réclamation et informe le requêteur de l'instruction de sa requête. La demande est traitée dans un délai maximum de deux semaines. A défaut, une information est donnée quant à la progression de l'instruction.



STAGE POST PERMIS

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 deux ans de permis.

L'objectif de la formation est d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Qui ?

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post permis »

Quand ?

Entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis

Comment ?

La formation collective d'une journée afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.

Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fait l'objet d'un arrêté publié le 10 mai 2019 qui précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

Quel avantage ?

A l'issue de ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

Source : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

MODES DE FINANCEMENT

Vous trouverez de nombreuses formules finançables en mobilisant votre Compte Personnel de Formation (CPF) sur le site Mon compte formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Veillez nous contacter pour une évaluation de départ avant d'effectuer la demande d'inscription sur le site Mon compte formation.

LISTE DES ENSEIGNANTS

Prénom NOM	TITRE	QUALIFICATION	CATEGORIE D'AUTORISATION
Amar HADJOUT	Enseignant de la conduite	BEPECASER	B
Farida ABADI	Enseignante de la conduite	BEPECASER	B
Mehdi TAMIM	Enseignant de la conduite	Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière	B

Responsable pédagogique : **Amar HADJOUT**

Personne en charge des relations avec les élèves : **Amar HADJOUT**

Référent Handicap : **Amar HADJOUT**